



Date de dépôt : 16 avril 2024

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour
la prolongation de la ligne des TPG 8 jusqu'au téléphérique du
Salève**

Rapport de Christina Meissner (page 3)

Pétition

(2195-A)

pour la prolongation de la ligne des TPG 8 jusqu'au téléphérique du Salève

Le téléphérique du Salève appartient au paysage genevois. De fait, c'est le Groupement local de coopération transfrontalière qui est composé de trois entités qui en assure le fonctionnement : la République et canton de Genève, la communauté d'agglomération d'Annemasse et la commune de Mornex.

Les partenaires financiers sont Interreg, la Confédération suisse, la République et canton de Genève, la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres entités locales.

Le projet « Téléphérique du Salève TELS A » est soutenu par le programme européen Interreg.

Les exploitants sont la RATP, les TPG et Comag (société de câbles).

Actuellement l'arrêt des TPG de la ligne 8 à Veyrier-douane, qui se trouve à la frontière, est à 10 minutes à pied de la station de départ du téléphérique.

Un prolongement avec un arrêt supplémentaire pour le bus à la hauteur du téléphérique permettra une liaison directe, surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Cette pétition demande donc de prolonger la ligne TPG 8 jusqu'au téléphérique du Salève.

N.B. 1 signature

M. Roberto Brogginì

8, rue Lissignol

1201 Genève

Rapport de Christina Meissner

La pétition 2195 a été traitée par la commission des pétitions sous l'aimable présidence de M. Sylvain Thévoz lors de la séance du 4 mars 2024.

Après avoir auditionné le pétitionnaire et à la lumière de la discussion qui a suivi, la commission a estimé avoir tous les éléments nécessaires au vote du texte. Le projet de prolongation de la ligne 8 jusqu'au téléphérique du Salève a été étudié par les TPG. Il est envisageable de réaliser, sans péjorer l'horaire ou provoquer de coûts supplémentaires, la prolongation de cette ligne TPG vers ce site à l'intérêt touristique, historique et de loisirs avéré pour la région genevoise. Afin d'apporter son soutien à cette prolongation, la commission a décidé du renvoi de la pétition au Conseil d'Etat par 13 OUI (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC) et 2 abstentions (2 MCG). Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, de leur accompagnement dévoué de nos travaux.

30 octobre 2023 – Audition de M. Roberto Broggin, pétitionnaire

M. Broggin prend la parole et déclare avoir une entreprise de réparation de vélos de 25 employés, avoir été conseiller municipal pendant 25 ans et député durant 8 ans. Il ajoute être membre de Ouest-Rail et de Patrimoine Suisse. Il déclare alors que l'idée évoquée dans la pétition est de prolonger la ligne 8 jusqu'au téléphérique du Salève. Il remarque que se rendre jusqu'à ce dernier depuis le terminus du 8 est difficile pour les personnes à mobilité réduite. Il observe que les transports publics français ont, pour leur part, une offre se résumant à un passage par heure.

Il rappelle qu'un train parvenait jusqu'au téléphérique jadis, train qui a cessé son activité en 1936 lors de l'ouverture de ce téléphérique. Il remarque qu'il serait même possible d'utiliser le parking du téléphérique comme parking relais. Il imagine que les TPG seront intéressés par cette proposition qui semble évidente.

Questions des députés

Un député PLR déclare que les téléphériques en Suisse alémanique sont tous desservis par les transports publics. Il demande si M. Broggin a contacté les TPG et l'office des transports. Il ajoute que ce projet existe et est envisageable, sans péjorer l'horaire ou provoquer de coûts supplémentaires. Il observe que la voie peut en outre être empruntée par des bus. Mais il remarque que c'est la mairie d'Etrembières qui ne veut pas de ce projet, raison pour

laquelle ce dernier ne peut pas être réalisé pour le moment en raison des nuisances que ce bus entraînerait.

Un député PLR demande si l'idée serait que tous les bus de la ligne 8 se rendent jusqu'au téléphérique.

M. Brogginì répond que le bus pourrait s'arrêter à la douane lorsque le téléphérique ne fonctionne pas. Il estime que c'est un détail technique.

Un député PLR déclare que le projet qui était prévu était en effet de se caler sur les horaires du téléphérique.

Un député LJS mentionne que cette question a été évoquée au sein de la commission des transports. Il remarque avoir compris qu'il était également compliqué de traverser la route nationale avec un véhicule lourd.

M. Brogginì répond qu'il serait possible de placer un feu. Il se demande s'il lui faut retirer cette pétition puisque le projet est connu, ou s'il faut la maintenir pour faire pression sur le Conseil d'Etat.

La commission estime qu'il ne lui faut pas retirer cette pétition.

Discussion et vote

Un député PLR pense qu'il faut utiliser cette pétition pour faire pression sur le magistrat chargé du transport. Il ajoute que des citoyens sont derrière ce projet. Il croit que tout le monde est convaincu.

Une députée LC estime que les auditions sont en effet superflues et qu'il faut renvoyer directement cette pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe des Verts soutient également cette pétition.

Un député MCG déclare qu'il est toujours délicat de dire aux Français de quelle manière ils doivent se comporter.

Un député LJS partage cet avis, mais il rappelle que Genève subventionne le téléphérique du Salève et il pense que cette remarque perd de sa valeur.

Un député MCG propose dès lors d'auditionner les personnes qui encaissent l'argent.

Un député S déclare que la pétition est intéressante puisque tout le monde n'a pas la possibilité de se rendre à ce téléphérique en voiture. Il serait intéressant de savoir pourquoi la commune d'Etrembières refuse ce projet.

Un député PLR déclare que d'un côté il est dit qu'il ne faut pas intervenir auprès des autorités françaises alors que de l'autre côté la proposition est faite de les auditionner. Il pense qu'une pétition s'adresse au Conseil d'Etat et il s'opposera à cette proposition d'audition.

Un député UDC mentionne être favorable à l'audition de cette commune, ce qui permettra peut-être de débloquer la situation.

Une députée LC rappelle que ce n'est pas une commune genevoise et qu'il existe des institutions au niveau du Grand Genève, organes que le Grand Conseil doit utiliser lors de relations transfrontalières. Elle ne pense pas que la commission ait de mandat de négociations transfrontalières.

Un député MCG déclare apprendre que le canton verse des fonds à ce téléphérique, et il mentionne que c'est dans ce cadre qu'il demande une audition des personnes qui représentent le téléphérique du Salève.

Un député S remarque qu'il y a un responsable du projet d'agglomération qui est géré par un département cantonal, et il se demande s'il ne serait pas préférable d'inviter ce dernier, soit M. Mathieu Barradel.

Un député LJS déclare partager cet avis. Il observe que c'est au travers des représentants du canton de Genève au sein de ce téléphérique qu'il faut passer.

Un député PLR mentionne qu'il est aussi possible d'entendre la présidente des TPG qui est aussi la présidente de TPG France, mais il ne croit pas que cela fasse avancer cette affaire.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2195 au Conseil d'Etat :

Oui :	13 (4 PLR, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 3 S, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	2 (2 MCG)

La P 2195 est renvoyée au Conseil d'Etat.